



CH-3003 Berne, OFROU

Aux destinataires  
mentionnés dans la liste annexée

Votre réf. :  
Notre réf. : J392-0399/Bid  
Collaborateur/trice : Daniel Binggeli  
**Berne, le 18 novembre 2010**

### **Invitation à l'audition sous forme de conférence portant sur la révision de l'ordonnance sur les tachygraphes**

Mesdames, Messieurs,

L'ordonnance sur le registre des cartes de tachygraphe (ORCT) constitue la base juridique nécessaire à la gestion dudit registre. L'objectif de la révision partielle est de simplifier et d'accélérer la procédure actuelle de commande des cartes de conducteur et d'entreprise pour les tachygraphes numériques destinés à surveiller la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles, conformément à l'OTR 1. Pour atteindre cet objectif, il est prévu de permettre la commande en ligne de ces cartes d'une part et de centraliser la commande d'autre part.

Afin d'éviter qu'une personne ne commande des cartes de conducteur et d'entreprise dans des Etats différents et puisse ainsi empêcher un contrôle fiable de la durée de travail et de repos, il convient de vérifier chaque commande de cartes par delà les frontières des différents Etats. Cette vérification est liée au raccordement obligatoire de l'organe suisse de délivrance de cartes au système européen TACHOnet. Seule une centralisation au niveau fédéral est donc envisageable.

La simplification proposée de la procédure de commande permet en outre de réduire considérablement les émoluments, non seulement pour les cartes de conducteur et d'entreprise, mais aussi pour toutes les cartes de tachygraphe. Concernant les autres ordonnances, les modifications apportent des précisions sur les textes en vigueur, sans grandes répercussions (voir les explications détaillées ci-jointes).

Dans ce contexte, nous avons donc le plaisir de vous inviter à la consultation mentionnée en titre, portant sur la révision partielle de l'ORCT et sur les modifications qui en résultent pour d'autres ordonnances. Elle se déroulera comme suit :

**Lieu: Office fédéral des routes, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen**  
**Salle 1.00.082** (information à la loge)

*(Vous trouverez un plan d'accès détaillé, en train ou en voiture, sur Internet : [www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)  
→ « L'OFROU » → « Contact, adresse et plan de situation »)*

**Date : 15. 12. 2010** (mercredi)

**Heure : de 10 h 00 à 12 h 00**

Lors de cette consultation, vous recevrez des informations sur le projet et vous aurez la possibilité de poser des questions et d'émettre un premier avis sur les modifications prévues.

Suite à cette journée, les prises de position sur les propositions de modification doivent être envoyées par écrit **avant le 22. 12. 2010** (OFROU, Daniel Binggeli, 3003 Berne ou [daniel.binggeli@astra.admin.ch](mailto:daniel.binggeli@astra.admin.ch)).

Afin de vous informer de manière détaillée sur le sujet avant la consultation, les projets d'ordonnance ainsi que les explications correspondantes sont disponibles sur Internet, où ils peuvent être téléchargés :

- [www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html) (d)
- [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html) (f)
- [www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html) (i)

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

**Division Circulation routière**



Werner Jeger  
Vice-directeur, Chef de division

Annexe(s) :

- Liste des destinataires
- Documents téléchargeables sur Internet par le lien mentionné :
  - projet de l'ordonnance sur le registre des cartes de tachygraphe
  - projet de modification de l'ordonnance sur les chauffeurs
  - projet de modification de l'ordonnance sur les émoluments de l'OFROU
  - explications